

que nous estimons bonne simplement parce que nos alliés ne sont pas absolument d'accord avec un de ses aspects? J'estime qu'il nous appartient en dernier ressort de décider de notre politique de défense. Une fois cette décision prise, nous étions en droit d'agir comme nous l'avons fait, c'est-à-dire de consulter nos alliés sur la façon de procéder à la réduction de nos forces militaires, dans quel région et dans quel secteur.

**M. Forrestall:** Il ne vous reste que deux minutes pour nous éclairer.

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, le député vient de dire qu'il ne me reste que deux minutes pour l'éclairer, ce que je regrette beaucoup car il me faudrait bien plus que cela pour le faire. Étant donné l'impossibilité de la tâche, je ne m'y attaquerai même pas. Au lieu de cela, j'en reviens à une remarque du député de Greenwood à propos des bombardiers du NORAD. Je suis dans une large mesure d'accord avec lui. La menace que représentaient les bombardiers s'est indéniablement beaucoup estompée. A une époque, je convenais parfaitement avec lui que nous pouvions supprimer notre système de protection et de défense, mais j'estime également que, bien qu'il ne faille pas en surestimer le rôle, il est toujours nécessaire de le conserver, ne serait-ce que pour éviter que les bombardiers ne représentent une première menace d'attaque mais seulement une seconde. Des progrès techniques considérables sont actuellement accomplis dans ce domaine avec, par exemple, le système d'alerte et de contrôle aéroporté (AWACS) et le système de détection azimutale. Étant donné que les futurs progrès de cette technique sont encore incertains, il est préférable, pour le moment, de ne prendre aucune décision importante concernant l'OTAN.

J'espère toutefois que le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) réexaminera en détails nos engagements en matière de lutte contre les sous-marins. Les concepts stratégiques actuels, aussi bien en Occident qu'en URSS, partent du principe qu'un pays doit avoir la possibilité de lancer une deuxième vague en réponse à une première attaque massive. L'équilibre nucléaire repose sur le fait que les deux camps savent qu'ils peuvent infliger d'énormes destructions à l'adversaire, même dans les pires conditions de leur point de vue, si bien qu'aucun d'entre eux ne peut déclencher une attaque contre l'autre. Dans le cadre de cette stratégie, le fait que la deuxième vague d'assaut ait été confiée principalement à des engins nucléaires portés par des sous-marins revêt une importance considérable. J'estime qu'il serait extrêmement dangereux pour nous d'adopter des politiques qui feraient perdre tout crédit aux capacités des sous-marins nucléaires comme deuxième vague d'assaut. Nous n'en sommes pas arrivés là et j'espère que nous n'y arriverons jamais.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais il est maintenant 1 heure. Avant que la présidence ne déclare qu'il est 1 heure, je suppose que le président du Conseil privé, après consultation, voudrait obtenir le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

[M. Roberts.]

## AFFAIRES COURANTES

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### LE CALENDRIER DES TRAVAUX DES COMITÉS

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une brève motion portant que la Chambre ne siège pas jeudi prochain afin que les comités permanents puissent avancer leurs travaux et que le jeudi 27 mai 1971 soit considéré comme l'un des jours visés à l'article 52(5) du Règlement. Voici la motion:

Que, pour permettre aux comités permanents de la Chambre d'avancer leurs travaux, la Chambre s'ajourne le mercredi 26 mai 1971 jusqu'au vendredi 28 mai 1971 à 11 heures du matin et que le jeudi 27 mai soit considéré comme l'un des jours visés à l'article 58(1) du Règlement.

• (1.00 p.m.)

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord, mais je tiens à préciser que la fermeture de la Chambre est pour nous une question très sérieuse. De ce côté-ci de la Chambre, il y en a un grand nombre, et j'en suis, à qui l'idée ne plaît pas en principe. C'est une initiative qui a déjà été tentée sans donner beaucoup de résultats. Cette fois-ci, il existe un assez bon esprit de collaboration et nous avons beaucoup de besogne à abattre, en partie à l'égard de bills qui sont sujets à controverse. Nous la tenterons de nouveau sans préjugé et j'espère qu'elle servira à concentrer les efforts sur le travail des comités et que nous nous mettrons sérieusement à l'œuvre. J'espère aussi que le ministre surveillera l'horaire jeudi pour éviter tout conflit sérieux et pour réduire ou supprimer, en partie, le travail inutile des comités.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) l'a dit, nous hésitons à perdre une journée de séance de la Chambre, mais il est juste de dire que tous ceux qui ont pris part aux négociations reconnaissent la nécessité de consacrer quelques jours aux travaux des comités. Quant à la journée en question, sur laquelle nous sommes déjà d'accord, nous appuyons la motion.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion du président du Conseil privé (M. MacEachen). Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre en décide ainsi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Y a-t-il autre chose pendant que l'atmosphère est si détendue?

**M. l'Orateur:** Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)